



Saugeat infos

Bulletin municipal, Numéro 53 - juin 2024



**Aménagement
centre bourg**



page 5

**Julien
Chapelaine**



page 18

Classe 4



page 26



SOMMAIRE
↓

**Condensés
des
délibérations
pages
7 à 10**

**Communiqués
de la Mairie
pages
4 à 6**

**Le mot du
Maire
page 3**

**A propos
du marais
pages
11 à 12**

**Communauté
de communes
page 13**

**Infos sociales
page 14**

**La vie
communale
pages
15 à 22**

**La vie
associative
pages
23 à 27**

**Un peu
d'histoire
page 28**

Directeur de la publication :
Rémi Chapdelaine
Comité de rédaction :
La commission information
Mise en page : Eric Hamel
Tirage 350 exemplaires
Impression : Imprimerie Doloise



Editorial



Comme indiqué lors de la précédente parution, ce bulletin remplace désormais les 2 Flash Infos que vous receviez habituellement au cours du 1er semestre. Pour certains, à Sougeal, l'année n'a pas commencé sous les meilleurs auspices puisque les familles Liéron et Bellet ont vu leurs habitations ravagées par deux incendies dévastateurs à quelques semaines d'intervalle. Merci à tous les acteurs, publics et privés, qui ont fait preuve de solidarité pour le soutien et le relogement de ces deux familles auxquelles je veux redire notre empathie. Nul n'est à l'abri de tel sinistre... D'où l'intérêt d'une défense incendie aux normes et efficace.

Autre fait marquant de ce début d'année tourmenté, le décès subit de Julien Chapdelaine, notre maire honoraire à quelques jours de son centenaire.

A l'orée des vacances d'été, la période des comptes de l'année précédente est déjà loin derrière nous. Malgré l'inflation galopante et l'augmentation du coût des matières premières, le compte administratif 2023 du budget général de la commune présente un excédent de près de 500 000 €.

Ce qui, au budget primitif 2024, en section d'investissement, nous permet d'envisager le lancement de la première tranche du projet de réaménagement du centre-bourg, ainsi que l'aménagement du futur lotissement. Chacun de ces deux projets vient de faire l'objet de recrutement d'un cabinet d'études différent. L'évolution des modalités d'abreuvement au marais ainsi que l'entretien de la voirie bénéficient également d'une dotation budgétaire importante sur 2024.

Autre bonne nouvelle, la part communale des taux d'imposition n'augmentera pas cette année encore.

En ce début d'année, la demande d'installation en centre-bourg du traiteur « La cuisine du Marais » a divisé le conseil municipal. Initié après celui de distributeur automatique, déjà abandonné, ce projet, envisagé rue de La Forge, dans le local à aménager, devenu récemment propriété de la commune a fait préalablement l'objet d'une étude de faisabilité.

Il s'agissait d'y transférer les locaux techniques de ce professionnel et d'y ouvrir un commerce supplémentaire en centre-bourg en proposant ses produits et une offre d'épicerie fraîche, avec possibilité de dépôt de pain lors des périodes de fermeture de la boulangerie.

Ce projet, ardemment débattu au conseil municipal a finalement recueilli une majorité beaucoup trop

étroite pour être porté et proposé comme tel à nos différents partenaires financiers. Il a été décidé d'y renoncer.

Une telle opportunité ne se représentera sans doute pas de sitôt. Ce renoncement est un coup d'arrêt sérieux donné à la revitalisation du centre-bourg, je le regrette. C'est encore un mauvais signal envoyé à cette frange peu mobile de la population qui attend davantage de services, comme à ceux qui envisageraient de s'installer à Sougeal. C'eût été, aussi, un peu de baume au cœur pour nous consoler de la fermeture prochaine de l'école. C'est, au final, une entreprise qui quitte Sougeal pour aller s'installer à Pleine-Fougères.

La gestion prudente et raisonnable dite « En bon père de famille » d'une commune n'interdit pas un peu d'audace et l'opportunisme nécessaire pour promouvoir un projet dont le coût estimé, avant subventions, ne dépassait pas 10 % de l'enveloppe budgétaire communale.

Par ailleurs, au marais, dans le cadre du renouvellement du classement du site en Réserve Naturelle Régionale, la négociation sur la nécessaire préservation de la pratique de la chasse au gibier d'eau n'a pas abouti, au moins pour l'instant. Pourtant, dès que possible, à la faveur d'aménagements complémentaires sur site, un accord devra être trouvé qui permette la poursuite de cette pratique ancestrale dans des conditions acceptables mais qui fassent en sorte, aussi, que la Réserve Naturelle puisse s'y maintenir. Pour que, sous l'égide de la Communauté de Communes, le tourisme vert, en plein essor, puisse s'y développer et servir la notoriété de Sougeal et par là même son avenir.

En se projetant, avec hauteur de vue et clairvoyance, les élus dans leur ensemble, doivent vraiment réfléchir au devenir de cette commune. Nous consacrons beaucoup de temps, d'énergie et d'argent aussi, à réaliser des choses qu'on nous impose (mises aux normes DECI, PCS, etc...) mais personne ne réfléchira à notre place à ce qui conditionnera l'avenir de Sougeal.

Je voudrais une fois encore remercier sincèrement les membres de la commission « Information » qui ont concocté ce bulletin, son président, Eric qui y prend toute sa part ainsi que tous les autres contributeurs.

Bel été, bonnes vacances à vous tous !

Bien amicalement

Rémi Chapdelaine

SUMMER
holiday





Secrétariat de mairie

Du 5 au 27 août inclus le secrétariat sera ouvert deux matinées par semaine de 8h30 à 12h30, jour à définir. Reprise des horaires habituels à compter du 28 août.

Tel : 02.99.48.61.93
Numéro d'astreinte
en cas d'urgence les week-ends
et/ou jours fériés :
07.57.46.71.51

Mail : mairie-sougeal@wanadoo.fr
Internet : www.mairie-sougeal.fr

Les astreintes des adjoints (es) lors de la période estivale

Du 10 août au 8 septembre :

RABOT J-F : 10 au 18 août
HAMEL E : 19 au 25 août
DURET A : 26 août au 1er septembre
LEUTELLIER K : 2 au 8 septembre

Numéro d'astreinte : 07.57.46.71.51



Local polyvalent

La salle mitoyenne à l'espace Solo Gallo, anciennement dédiée au projet de bibliothèque, fait l'objet d'une réflexion afin d'accueillir certaines associations ayant manifesté un intérêt pour utiliser ce local disponible.

Il sera prochainement équipé d'un évier, de tables, chaises et armoires afin de proposer les meilleures conditions pour les activités éventuelles à venir.

Si vous souhaitez initier et gérer un projet associatif culturel ou ludique afin de bénéficier de la mise à disposition de cette salle, **contactez le secrétariat de la Mairie.**

Amyra Duret



Vente cartes de chasse

Saison de chasse au marais 2024-2025



Comme les années précédentes, le Conseil municipal a reconduit un bonus applicable aux chasseurs des catégories I, III et IV (carte à l'année) qui ont remis leur tableau de chasse. Les tarifs seront appliqués comme suit :

- 17 € pour les cartes de 1ère catégorie,
- 68 € pour les cartes de 3ème catégorie,
- 136 € pour les cartes de 4ème catégorie,

Pour les chasseurs bénéficiant du tarif « Bonus », la vente ne se fera qu'en mairie sur présentation du courrier vous notifiant le tarif muni d'une pièce d'identité et/ou permis de chasse.

Pour les autres demandes, la vente de cartes débutera à compter du 20 août, soit en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et aux heures d'ouverture lors de la période estivale de 8h30 à 12h30 du 5 au 27 août 2024), soit au bar **Le Tickal et à la boulangerie Gallo Pain.**

Une permanence exceptionnelle aura lieu le :

- mardi 20 août 2024 de 14h à 18h
- le mercredi 21 août de 10h à 12h et de 14h à 16h
- le samedi 24 août de 14h à 16h

(attention règlement uniquement par chèque)

Constitution d'une commune nouvelle : Fin de non-recevoir

Récemment, le conseil municipal a pris acte de la fin de la réflexion sur la création d'une commune nouvelle avec d'autres communes de l'ex-canton de Pleine-Fougères.

En effet, initiée lors de la précédente mandature cette réflexion avait pour objectif de jeter les bases du regroupement d'un certain nombre de communes satellites autour d'un bourg centre : Pleine-Fougères, en l'occurrence. Cette réflexion avait permis l'élaboration d'une charte qui envisageait la mise en œuvre d'un tel regroupement et ses modalités. A l'initiative des communes partie prenante, cette charte s'attachait, en particulier, à préserver une autonomie de fonctionnement maximum pour les communes historiques (secrétariat de mairie, personnel communal, services en général concernés ...).

Au-delà de l'aspect mutualisation des moyens, l'aspect administratif et surtout financier de ce regroupement volontaire autour d'un bourg centre constitue son véritable intérêt, il est assorti de dotations spéciales consenties par l'Etat dans ce cadre. Il constitue un véritable ballon d'oxygène pour de petites communes aux finances exsangues et dont, nous le voyons bien, les capacités à investir se réduisent, au fil du temps, en peau de chagrin.

Malheureusement, auprès de la population, la commune nouvelle est très impopulaire. L'esprit de clocher, de village gaulois, la crainte de perte d'identité, les expériences de communes nouvelles voisines plus ou moins réussies, sont autant d'éléments défavorables. Tout en étant conscients de son intérêt, au moins pour certains, mais craignant de déplaire, les élus, en général, font preuve d'un courage politique insuffisant et rechignent à imposer une décision qui doit cependant être prise à une majorité favorable d'au moins les 3/5èmes de chaque conseil municipal.

A ce stade, tour à tour et dans l'ordre, Saint-Georges de Gréhaigne, La Boussac, Broualan, Trans-La-Forêt, Sougeal et forcément Pleine-Fougères se sont retirées de cette réflexion devenue sans objet. Il est inutile de continuer à parler de choses que l'on n'a pas l'intention de faire.

Dans un avenir plus ou moins proche l'Etat, persuadé de la lourdeur administrative générée par plus de 35 000 communes encore en France et des coûts qui en découlent, pourrait bien les obliger à se regrouper comme il l'a fait avec les communautés de communes à travers la Loi Notre. Le processus ne bénéficiera plus des avantages consentis jusque-là aux communes ayant enclenché la démarche de regroupement volontaire et négocié.

Pour Sougeal comme pour les autres communes, l'abandon de ce projet volontaire constitue une occasion manquée d'envisager l'avenir avec prospective et auto-détermination.

Rémi Chapdetaine

Chaudière Bois

L'installation d'une chaudière à bois Energie au sein de l'Espace Solo Gallo s'est avérée décevante, avec des pannes hivernales régulières, entraînant des coûts importants depuis 2016 et malgré l'intervention, de plusieurs experts.



Les prestataires qui, jusque-là, broyaient le bois de la commune ne nous ont pas permis d'avoir un fonctionnement normal. Pour des raisons de débit de chantier, le produit obtenu n'était pas à la norme demandée, P16S, la plus fine, la plus contraignante.

Dernièrement, nous avons acheté des copeaux avec l'entreprise BEMA, soit 20m3 pour réaliser un essai en janvier 2024. Suite à cet essai, avec des copeaux à la norme, calibrés, dépoussiérés, avec un taux d'humidité correct, nous pouvons nous permettre de dire aujourd'hui que la chaudière a fonctionné sans aucun incident de Janvier à Mai ! Aucun problème !

L'objectif initial de ce concept « chaudière bois » était de s'assurer d'une véritable autonomie de fonctionnement en profitant du bois disponible sur la commune.

Ceci est-il toujours envisageable ?

Nous allons poursuivre l'expérience lors de l'hiver 2024/2025 afin de pouvoir évaluer :

- Le fonctionnement dans la durée
- La consommation
- Le coût pour une saison entière

Mais nous savons d'ores et déjà que la qualité du bois utilisé est le facteur prépondérant du bon fonctionnement de cette chaudière, facteur qui doit être scrupuleusement respecté.

Hamel Eric / Leutellier Karine

Maîtrise d'œuvre Aménagement du bourg - Réunion de lancement (mai 2024)

La municipalité a mené une enquête préliminaire pour définir l'aménagement du centre-bourg. Les points clés sont les suivants :

- Construction d'une déviation de la route départementale avec une nouvelle voie à double sens entre l'église et l'Espace Solo Gallo. Cela permettra la mise aux normes accessibilité de la portion de la rue de La Forge comprise entre la mairie et le carrefour avec la rue des Reposoirs. Cette portion de la rue deviendrait en sens unique car devenue trop étroite pour s'y croiser et y permettre du stationnement.
- Création d'un espace à vivre entre l'église et l'Espace Solo Gallo susceptible d'accueillir des festivités de plein air et être un lieu convivial pour les habitants et visiteurs.
- Réflexion sur la création d'un aménagement halte/transports scolaires sécurisé et abrité.
- Aménagement du virage en haut de la côte de Sougeal pour améliorer la visibilité et sécuriser les déplacements pour toutes les formes de mobilités.
- Faciliter l'accès aux pompes funèbres aux portes de l'église et supprimer son escalier jugé dangereux.
- Réorganisation des espaces de stationnement.

Autres points :

- Aménagement d'une aire de jeux supplémentaire visible et accessible au quotidien à tout public.
- Questionnement sur l'avenir du bâtiment devant la boulangerie en raison de son manque d'intérêt architectural.

Une première esquisse concernant ses aménagements pourra être rendue en septembre.

Hamel Eric



La fibre sur notre commune

L'arrivée de la fibre optique est imminente !

Suite à notre réunion du 23 mai 2024, nous avons reçu d'excellentes nouvelles concernant le déploiement de la fibre dans notre commune.

Organisé sous la responsabilité de Mégalis Bretagne sur le domaine public, la fibre devrait être opérationnelle vers la fin juillet 2024.

En ce qui concerne l'installation de la fibre à domicile, les principaux fournisseurs de services tels qu'Orange, Free, SFR, Bouygues, Netensia et Xan Kom proposent des offres comprenant des box Internet en fibre optique. Pour profiter de cette technologie, il vous suffit de souscrire un abonnement auprès de l'un de ces opérateurs.



A noter qu'en ce qui concerne l'installation de la fibre optique, elle est entièrement prise en charge par l'opérateur lui-même. Si votre logement dispose déjà d'une prise fibre optique mais que vous souhaitez la déplacer pour des raisons personnelles, votre opérateur peut vous facturer des frais.

Etes-vous éligible ?

Comment avoir la fibre ?

Etape 1 : Je consulte la carte de Mégalis Bretagne

La cartographie de Mégalis Bretagne donne un aperçu des délais prévisionnels de déploiement en fonction de votre zone.

- <https://www.thdbretagne.bzh/>
- mega.bzh/fibre
- thd.bzh/carto



Syndicat mixte de coopération territoriale

Etape 2 : Je teste mon éligibilité

Rendez-vous sur la [carte d'éligibilité](#) pour identifier la couleur du pictogramme de votre logement.

Vert : vous êtes éligible, jaune : vous le serez prochainement !

Etape 3 : Je contacte mon Fournisseur d'Accès Internet

Tous les fournisseurs d'accès (FAI) ne sont pas présents dès l'ouverture de la fibre dans votre secteur.

Vérifiez votre éligibilité auprès de l'opérateur de votre choix.

Etape 4 : Je planifie une intervention avec mon Fournisseur d'Accès Internet

Le technicien vient tirer la fibre de la voie publique jusqu'à votre logement.

Vous êtes disponibles à la commercialisation.

Votre logement est marqué par une pastille verte

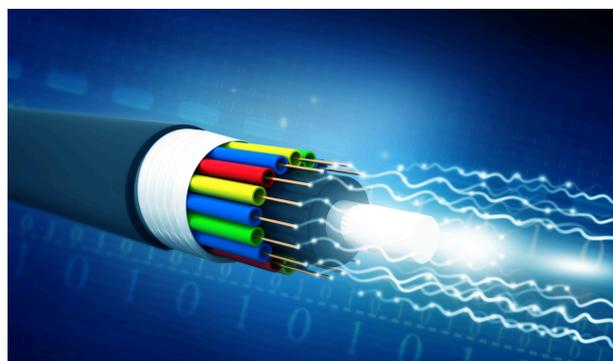
Génial, vous pouvez souscrire à un abonnement et bénéficier d'une offre fibre.

Vous pouvez désormais choisir votre Fournisseur d'Accès Internet (FAI).

Votre opérateur vous proposera un rendez-vous avec l'un de ses techniciens. Il viendra raccorder votre logement et mettre en service votre abonnement.

ATTENTION : tous les opérateurs fournisseurs d'accès internet ne sont pas toujours disponibles sur toutes les zones dès l'ouverture du réseau fibre.

Hamel Eric



En synthèse, ce qu'il faut retenir

Et en cas d'oubli, notre site www.thdbretagne.bzh est là !



Pour vérifier l'éligibilité :

- mega.bzh/fibre
- thd.bzh/carto



Pour toute problématique d'adressage :

<https://www.thdbretagne.bzh/12498-nous-contacter.htm>



Le fournisseur d'accès internet est l'interlocuteur privilégié des Administrés lors du raccordement ou en cas de panne



En cas de construction ou de rénovation, l'adduction au réseau fibre optique est à anticiper, en contactant un professionnel dès le dépôt du permis de construire



En cas de dégâts constatés sur le Réseau :

- <https://dommages-reseaux.orange.fr/> (Particuliers)
- <https://signal-reseaux.orange.fr/> (Collectivités)



Pour nous contacter :

<https://www.thdbretagne.bzh/12498-nous-contacter.htm>



Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Le maire accueille M. Roland GUERIN, traiteur à SOUGEAL, venu présenter au conseil un projet d'ouverture d'un nouveau commerce en centre-bourg qui nécessiterait la mise à disposition par la mairie d'un local aménagé à cet effet. Le maire précise que ce projet sera étudié par la commission compétente en début d'année 2024 après avoir obtenu de l'architecte l'étude de faisabilité lancée en septembre.

Assainissement Collectif - Tarifs Redevance au 1er Janvier 2024

Les tarifs de la redevance d'assainissement fixés lors de la création du service n'ont pas été réévalués depuis 2016. Après discussion sur la nécessité de suivre le coût de l'inflation et éviter d'importantes augmentations en une seule fois, dans le cas de dépenses imprévues, le Conseil décide une augmentation de 5% de la part fixe, soit 64,05 € (abonnement) et une augmentation de 5% sur le m³ consommé, soit 1,434 € le m³ à compter du 1er Janvier 2024.

Ecole Publique de PLEINE FOUGERES - Participation frais de fonctionnement année 2021

La commune n'ayant pas d'école publique, elle se doit de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pleine-Fougères pour des élèves de la commune fréquentant cet établissement, soit pour 7,5 élèves de primaire et 2 élèves de maternelle : 9 475,97 € pour l'année 2021.

Marché « Création d'un forage pour l'alimentation en eau du bétail sur le marais de Sougeal »

Le marché de travaux pour la création d'un forage pour l'alimentation en eau du bétail sur la réserve naturelle régionale du marais de SOUGEAL a été lancé le 3 juillet 2023.

Après avoir rendu compte des critères de sélection prévus au cahier des charges préparé en collaboration avec le cabinet ANTEAGROUP assistant la commune dans la maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention, attribue le marché à l'entreprise AQUASSYS, situé à DOL DE BRETAGNE (35120) pour un montant de 99 665 € HT pour le lot "ouvrage et équipement de pompage", et à l'entreprise LTP LOISEL, située à BRECEY (50) pour un montant de 41 515 HT pour le lot "Réseau et équipement d'abreuvement".



Marché « Création d'un forage pour l'alimentation en eau du bétail sur le marais de Sougeal » - Demande de subventions

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et une abstention, approuve le plan de financement pour un montant total de 192 055 €HT (travaux, maîtrise d'œuvre,...) et sollicite une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de la convention de labellisation d'un ENS pour un montant de 38 411 € et sollicite une subvention auprès du FEDER pour un montant de 115 233 €.

SDE 35 - Convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public rue de Martinville et rue de la Brégeoinière - Renovation de 4 équipements - Avenant N°1

La collectivité a transféré au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) sa compétence éclairage public.

Il avait été décidé de réaliser la rénovation de 4 candélabres rue de Martinville et de la Brégeoinière. Une étude détaillée a été réalisée, pointant la nécessité de changer l'armoire, non prévue initialement, entraînant une nouvelle estimation financière soit 3 106,12 € au lieu de 2 393,16 €, approuvée par le Conseil.

Vente parcelle ZO N°234 au profit de Repessé Jean-Claude - prix et surface

Le 16 mars 2023, le Conseil a autorisé la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZO n°40 à M. Jean-Claude REPESSÉ. Le plan de division et le document d'arpentage réalisés par le cabinet de géomètres LETERTRE en date du 6 novembre dernier a permis de dégager une surface de 2 705 m², qui est donc vendue au prix de 0,20€/m² soit 541 € le terrain. Le futur acquéreur se verra confier l'entretien de la surface conservée par la commune sur le site, comme il le faisait précédemment sur la totalité de la parcelle. Les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Vente de la parcelle N°2 du lotissement de la Chenevière

Le lot n°2 a été remis en vente suite à un désistement. Le conseil décide de vendre ce lot d'une superficie de 361 m² à Monsieur Nuno Felipe DA CONCEICAO VASQUEZ et Madame Shéerazade ZANKER au prix de 25 € TTC le mètre carré, soit 9 025 € TTC.

Lotissement de la Chenevière
Une vue imprenable au cœur du bourg

Ville de SOUGEAL

Votre terrain à partir de 8 450 € TTC
7 Lots viabilisés de 338 m² à 697 m²
Soit 25 €/m² TTC

RENSEIGNEMENTS
02 99 48 61 93
www.mairie-sougeal.fr



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2022 - Communauté de Communes

Le Conseil Prend acte de ce rapport émanant de la Communauté de Communes

QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition de la parcelle "La Planche" - Choix du bénéficiaire

Après avis de la commission des Biens Communaux Non Bâties, le conseil décide de retenir la candidature de Maël BODIN, dans le but de favoriser l'installation d'un jeune éleveur en devenir sur la commune. Le montant du loyer sera déterminé lors d'une prochaine commission.

Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 : mise aux normes défense incendie communale

Le projet de mise aux normes de la défense incendie communale avance progressivement et le coût prévisionnel pour 2024 est de 31 512,00 € HT. Le Conseil approuve la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 12 604,80 €.

Elus - désignation du référent déontologue élu

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. La Conférence des Maires propose de désigner le même référent déontologue pour les élus communautaires et municipaux, Maître Michel POIGNARD, Avocat honoraire à la Cour.

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu municipal. Il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Il sera rémunéré conformément à la réglementation en vigueur par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité.

Le conseil approuve cette nomination.

Le Bas de la Lande - Demande d'autorisation de défrichage d'une partie de la parcelle cadastrée B n°1167

Afin de pouvoir concrétiser la mise en place d'une bache incendie de 120 m³ et le projet d'installation d'une fosse à lisier de 1 500m³ sur Le Bas de La Lande, il est nécessaire de procéder au défrichage d'une partie de la parcelle cadastrée B 1167 d'une superficie totale de 81 250m². Le projet d'aménagement de ces deux équipements engendre le défrichage de 2 700m² et ainsi un changement de vocation du sol, soumise au régime forestier.

Le Conseil Municipal valide le principe de mettre en place les procédures nécessaires à la

concrétisation future de ces deux projets qui correspondent à une demande d'autorisation environnementale de défrichage



Aménagement d'un nouveau commerce en centre-bourg - Autorisation de lancement de recrutement d'un cabinet d'études

Roland GUERIN, traiteur à SOUGEAL, demande la mise à disposition d'un local afin d'y développer son activité professionnelle en centre-bourg. La commune est propriétaire du bâtiment situé face à la boulangerie, rue de la Forge. Une étude de faisabilité et l'estimation du coût ont été réalisées par le Cabinet Gesland-Hamelot, architecte à Argentré du Plessis. La commission « Bâtiments » élargie à la commission « Equipement-Urbanisme et Environnement » réunie en date du 24 janvier 2024, jugeant le coût trop onéreux de cette opération, a émis un avis défavorable.

Après de nombreux échanges et concertations entre les membres du conseil, un vote à bulletin secret (demandé par un conseiller) est décidé pour se prononcer sur l'éventualité ou non de continuer le développement de ce projet en autorisant le recrutement d'un cabinet d'étude : 8 votes pour le projet, 6 votes contre le projet.

Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

Le Conseil décide de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police afin d'acquiescer la signalétique nécessaire à une limitation de vitesse de 60km/h sur une voie communale sinueuse et étroite, très fréquentée. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 917,79 € TTC.

Conseil Municipal du 4 mars 2024

Monsieur Le Maire fait part au conseil de la réception d'un courrier provenant de Roland GUERIN dans lequel ce dernier exprime sa volonté de renoncer au projet d'aménagement d'un commerce traiteur/épicerie sur la commune. Le conseil prend acte de cette décision.

Approbation du compte de gestion dressé par M. LE MAGOUROU, Trésorier

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Approbation du compte administratif 2023 : Commune - Assainissement - Boulangerie - Lotissement

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Commune	104 683,46 €	385 527,68 €
Assainissement	13 615,38 €	3 336,82 €
Boulangerie	14 949,74 €	15 353,71 €
Lotissement	70 862,80 €	124 414,36 €

Subventions 2024 - ADMR

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'A.D.M.R. pour 2024 pour un montant de 1€ /habitant, soit : 1.00 € x 547 habitants = 547 €. (Population légale au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024)

Émeraude Habitation - Demande de garantie d'emprunt - Construction de 3 logements rue de la Forge - Emprunt caisse des dépôts et des consignations

Le conseil prend acte de la nécessité de garantir les emprunts contractés par Émeraude Habitation dans le cadre de la construction de 3 logements et accepte le principe que la commune se porte caution.

Lotissement - Route de la Fontenelle - Recrutement d'un bureau de maîtrise d'œuvre

La Mairie a reçu 3 candidatures : SITADIN, PLANIS et CELESTE. Après avoir rendu compte des critères de sélection, l'offre du cabinet CELESTE obtient la meilleure note sur l'ensemble des critères.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux études préliminaires et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement, route de La Fontenelle avec le cabinet CELESTE, situé à RENNES (35000) pour un montant de 17 500 € HT pour la tranche ferme, et de 24 750 € HT pour la phase supplémentaire pour un montant de travaux estimé de 350 000 €.

Aménagement du centre-bourg - Recrutement d'un bureau de maîtrise d'œuvre

La Mairie a reçu 3 candidatures : SITADIN, SILLAGE et 5 ENVIRONNEMENT. Après avoir rendu compte des critères de sélection, l'offre du cabinet SITADIN obtient la meilleure note sur l'ensemble des critères.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg à SOUGEAL, avec le cabinet SITADIN, situé à RENNES (35000) pour un montant de 52 150 € HT pour la phase MOP et OPC.



Mise à disposition de la parcelle « La Planche » - Fixation montant fermage

Le 18 décembre 2023, le conseil avait validé la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZB 23 dénommée « La Planche » d'une superficie de 1.00 ha au jeune éleveur en devenir Maël BODIN.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée provisoire de 3 ans à l'issue de laquelle un bail agricole pourra être établi avec la commune.

Le Conseil Municipal décide de louer la parcelle au prix de 155 €/an.

QUESTIONS DIVERSES

Prime exceptionnelle pouvoir d'achat - Autorisation de saisine CST

Le Conseil autorise la commission « Gestion du personnel » à travailler sur le principe de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat créée pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et de fixer :

- les montants associés à chaque tranche dans la limite des plafonds réglementaires,
- la ou les périodicités de versement.

Demande achat concession cimetière par une personne non résidente mais originaire de la commune

Une personne extérieure à la commune mais ayant des attaches communales et familiales à Sougeal sollicite la possibilité d'acheter une concession au cimetière. Le conseil accepte cette requête.

Défense Incendie Communale

La plate-forme pompiers à l'étang de Vaucension a été réalisée. De plus, les DÉCI de Lozerais et du Champ-Gérault sont prêtes à être réceptionnées par le SDIS.

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Fonctionnement des assemblées - Compte- rendu des décisions du maire

Liste des décisions prises par le Maire dans un souci de favoriser une bonne administration communale depuis le dernier conseil municipal :

- Décision n°1-2024 : Renonciation à préempter la parcelle cadastrée D 478 d'une contenance totale de 38ca appartenant aux Consorts CHAPDELAINÉ.
- Décision n°2-2024 : Renonciation à préempter les parcelles cadastrées ZH 132 et 243 d'une contenance totale de 17a 69ca appartenant à Ludovic HILPRON et Alexandra GORÉ, épouse DA SILVA VIEIRA.
- Décision n°3-2024 : Validation des devis proposés par l'entreprise DECOLLUM, pour la fourniture de décorations de Noël, d'un montant de 280.40 € HT et de 1 514.00 € HT.

Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.25 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.02 %
- taxe d'habitation : 13.39 %



Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 budget commune

Le budget Commune dégage un excédent de fonctionnement global de 104 683,46 € et un excédent d'investissement de 385 527,68 €

Vote du budget primitif 2024 de la commune

- Le budget primitif de la Commune s'équilibre à 756 439,60 € en section de fonctionnement et à 802 965,52 € en section d'investissement.
- Le budget primitif pour l'assainissement s'équilibre à 40 262,38 € en section d'exploitation et à 33 128,25 € en section d'investissement.
- Le budget primitif pour la boulangerie s'équilibre à 19 149,74 € en section d'exploitation et à 17 593,00 € en section d'investissement.
- Le budget primitif pour le lotissement s'équilibre à 138 977,44 € en section de fonctionnement et à 180 000,00 € en section d'investissement.

Admission en non-valeur de créances de faible montant

Le Conseil Municipal décide de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Pâturage au marais - Saison 2024 - Tarifs pacage

Puisque les tarifs ont été revus en 2023, la commission « Finances » propose de maintenir les tarifs de 2023.

2023	Pour la saison entière	A partir du 15 juillet
Bovin de + 2 ans	58,91 €	29,46 €
Bovin de - 2 ans	50,53 €	25,26 €
Cheval	70,52 €	35,26 €
Poulain	27,74 €	13,87 €
Poney	39,67 €	19,89 €
Oie	1,61 €	

Programme voirie 2024 - Choix du prestataire

Le Conseil accepte de retenir les devis de l'entreprise ENTRAM' pour la réalisation des travaux de voirie prévus pour l'année 2024 :

Pose d'un bicouche sur une distance équivalente à environ 5 871 m² pour 40 157,64 € TTC :

- Route de la croix des 5 Chemins : 4 655 m²
- Route du Bas Digé : 1 216 m²

Pose d'un tricouche sur une distance équivalente à environ 3 302 m² pour 38 778,48 € TTC :

- Le Haut de la Lande : 3 098 m²
- La Selle : 204 m²

QUESTIONS DIVERSES

Demande achat concession cimetièrre par une personne non résidente mais originaire de la commune

Une personne extérieure à la commune mais

ayant des attaches communales et familiales à Sougeal sollicite la possibilité d'acquérir une concession au cimetière. Le conseil accepte cette requête.



Panneaux de limitation de vitesse route du Marais/Le Val

La subvention sollicitée au titre des amendes de police 2024 pour le projet de limitation de vitesse à 50Km/h de la voie communale reliant la côte du Val à Vilormel, via la pisciculture et Alisson a été refusée. Convaincu des bienfaits que pourrait apporter cette signalétique et après avis de la commission « Voirie », le Conseil (2 voix contre et 10 pour), valide cette opération estimée à 1 598.16 € HT.



ADMR - Assemblée générale

L'ADMR de Pleine-Fougères a réservé l'Espace Solo Gallo pour y tenir son assemblée générale. Le Conseil accepte de mettre la salle à disposition gratuitement.

Opportunité de mettre un terme à la réflexion sur la création d'une commune nouvelle

Lors du mandat précédent une réflexion sur la création d'une commune nouvelle avait été initiée par un certain nombre de communes de la zone Sud de l'ex-canton de Pleine-Fougères, dont Sougeal.

A l'issu du mandat en question, cette réflexion avait abouti à l'élaboration d'une charte qui disposait dans les grandes lignes du fonctionnement de ce regroupement de communes.

Lors du renouvellement de 2020, la profession de foi de l'actuelle municipalité prévoyait la poursuite de cette réflexion. Depuis, au fil du temps, la quasi-totalité des municipalités concernées, plus ou moins renouvelées, ont fait savoir à tour de rôle qu'elles se retireraient d'un projet de fusion qui a fini par perdre la totalité de sa substance.

Dans ces circonstances et malgré tout le travail déjà réalisé, le maire propose au conseil municipal de mettre fin de manière définitive à cette réflexion devenue sans objet à son grand regret.

Pour information, les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables à la mairie et sur le site internet : <http://www.mairie-sougeal.fr>

Résultats des inventaires naturalistes de 2023

En 2023, 2 nouveaux inventaires ont été réalisés sur le marais. Un sur les amphibiens et le second sur les micromammifères.

Amphibiens

Pour les amphibiens, l'association Bretagne Vivante est intervenue pour réaliser cet inventaire et à récolter des données à partir d'observation à vue, d'écoute des chants, et de capture d'individus à l'aide de nasses.

Les résultats sont les suivants :

- Aucune nouvelle espèce n'a été découverte au printemps 2023 mais toutes les espèces observées lors des précédentes campagnes d'inventaire ont été recontactées.
- Le marais de Sougeal accueille des espèces typiques des grandes zones humides inondables.
- Le marais abrite d'importants sites de reproduction de la grenouille rousse.
- Il accueille une espèce de triton rare en Bretagne : le triton ponctué.
- Il accueille des populations de grenouilles vertes non négligeables.

Les préconisations de gestion à venir porteront sur :

- La gestion des habitats terrestres boisés en périphérie du marais indispensables pour de nombreuses espèces.
- le reprofilage en pente douce de portions de berges d'un certain nombre de fossés afin de restaurer des habitats de transition entre milieu aquatique et milieu terrestre, beaucoup plus favorables à l'expression de la biodiversité, et à la reproduction des amphibiens en particulier.
- Le creusement de nouvelles mares ou dépressions peu profondes dans des zones de non soumises à l'inondation régulière du marais, afin d'offrir aux amphibiens de nouvelles zones de reproduction déconnectés du réseau des canaux.
- Limiter l'accès du bétail aux berges des fossés qui auraient fait l'objet d'un reprofilage et aux berges des mares qui pourraient être nouvellement creusées, par la pose de clôtures à quelques mètres en retrait de la rive, afin de favoriser le développement de la végétation aquatique.

Les micromammifères

Pour les micromammifères, le Groupement Mammalogique Breton a réalisé l'inventaire à l'aide de tube capteurs d'indices (poils et crottes) disposés sur 8 lignes du 9 au 26 octobre. Chacune d'elles était composée de 20 tubes.



Les résultats sont les suivants :

- Le Marais de Sougeal présente une bonne diversité en micromammifères, la grande majorité des espèces susceptibles d'être contactées au sein de ces y ayant été notée.
- Le site présente un intérêt majeur pour le Campagnol amphibie.
- Présence certaine ou probable d'espèces au statut fragile ou indéterminé caractéristiques des habitats humides préservés (Campagnol amphibie, Rat des moissons, Crossope aquatique, musaraignes pygmée et couronnée).
- Ces résultats intéressants résultent en bonne partie de berges présentant une végétation herbacée ou buissonnante relativement dense et haute offrant ainsi des zones refuges contre les prédateurs, des gîtes et de la nourriture à ces espèces - Lignes posées dans des secteurs sans pâturage.

Les enjeux de conservation et de restauration porteront sur la :

- Préservation du Campagnol amphibie, espèce protégée et à enjeu de conservation.
- Préservation du Rat des moissons et des musaraignes, espèces indicatrices du bon état des milieux.
- Préservation d'une diversité des prairies
- Préservation d'une végétation herbacée dense et haute dans chaque type de prairie.
- Restauration des abords des cours d'eau, fossés, mares, zones humides par la mise en défend ou a minima limitation du pâturage.
- Préservation, voire création de mares et zones humides associées à une végétation herbacée.
- Restauration des continuités entre ces habitats.

Espèces présentes
Triton ponctué
Triton palmé
Crapaud épineux
Grenouille agile
Rainette verte
Grenouille rousse
Grenouille rieuse
Grenouille verte



À

P
R
O
P
O
S

D
U

M
A
R
A
I
S



Aménagement d'un sentier de liaison entre la maison du marais et l'observatoire sous Launay

La Communauté de communes, gestionnaire de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Marais de Sougeal, et compétente en matière de valorisation du site, souhaite améliorer l'offre de randonnées sur et aux pourtours du marais, en créant un sentier de liaison entre deux équipements d'accueil du public : l'observatoire ornithologique de la partie centrale du marais et la maison du marais.

Une partie des travaux a été réalisée en 2023, à savoir :

- Les travaux de terrassement et d'empierrement des accotements de la voirie communale,
- Les travaux de terrassement et d'empierrement à l'entrée de site de la Chalandrel,
- Les travaux d'ouverture et de terrassement des portions en terre/herbe d'Alisson et du Port,
- La sécurisation de la voirie communale avec la pose de coussins berlinois et de panneaux de signalisation routière en zone 30,
- La pose de clôtures en limite des parcelles d'Alisson.

Il reste à faire en 2024 :

- Le marquage au sol sur la voirie communale de trois passages piétons et d'une bande de rive,
- La pose des clôtures, barrières et portillons d'accès aux randonneurs au niveau de l'entrée de site de la Chalandrel et de l'observatoire ornithologique.

RNR du Marais de Sougeal - Vers un renouvellement du Classement

Le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Sougeal est arrivé à son terme à la fin de l'année 2022. La Communauté de Communes, gestionnaire du site, est donc entrée dans une phase d'évaluation et de renouvellement de ce document stratégique pour les 10 prochaines années. Ce renouvellement de plan de gestion se fait parallèlement à un renouvellement de classement du site en RNR.

Cette démarche a débuté par une analyse des 10 dernières années de gestion, afin de dégager les éléments de satisfaction ou au contraire les éléments qui ont pu constituer un frein dans la conservation du patrimoine de la réserve, ou une atteinte aux enjeux et objectifs identifiés dans le plan de gestion.



Réserve Naturelle Régionale
MARAIS DE SOUGEAL

Il ressort de cette évaluation les éléments suivants :

Sur les 75 Opérations programmées dans le plan de gestion, 53% des opérations ont été bien à très bien réalisées, 24 % moyennement réalisées et 23 % non ou mal réalisées. Les principaux freins à une meilleure réalisation sont les suivants :

- Manque de temps car manque de moyens humains,
- Freins liés aux partenaires de gestion,
- Mauvaise réflexion / adaptation de certains suivis et de leurs protocoles au regard des objectifs initiaux,
- Manque de compétences scientifiques en interne.

Concernant les points de gestion à améliorer, ils porteront sur :

- La conciliation entre le pâturage et le patrimoine naturel,
- L'amélioration de la gestion des niveaux d'eau,
- La diversification des habitats,
- Une meilleure réglementation des usages pouvant impacter le patrimoine naturel et les enjeux de la réserve. L'objectif est de mieux appréhender les pratiques et usages, de mieux les encadrer, de disposer d'une réglementation différenciée selon les zones si nécessaire et enfin d'encadrer les mesures de contrôles et la surveillance.

L'ensemble de la démarche se fait dans un contexte de préservation accrue sur les aires protégées dans le cadre de la stratégie nationale (SNAP). La France se dote d'une stratégie unifiée qui ambitionne de protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée. Actuellement, seulement 0,04 % de ces espaces sont sous protection forte en Ile-et-Vilaine, correspondant en bonne partie au périmètre de la RNR du Marais de Sougeal.

Dans ce contexte, la région Bretagne entend notamment s'appuyer sur son outil RNR pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNAP. Le Conseil régional attend des RNR, un niveau d'exigence et d'exemplarité accru et le renforcement de la protection des espèces et habitats patrimoniaux.

En termes d'échéance, le renouvellement de classement et l'approbation du futur plan de gestion interviendront en 2025.



COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne

Résultats Concours photos 2023-2024

Chaque année, la Communauté de communes organise un concours photo gratuit et ouvert à tous. Plus d'une douzaine de photos sont exposées à l'extérieur de la Maison du Marais pendant toute une année pour le plus grand plaisir de tous.

Le thème exposé cette année est « **La vie en petit – macrophotographie de la faune et de la flore des zones humides** » et est visible dès aujourd'hui à la Maison du Marais.

Le grand gagnant de cette saison est Gilles TIJOUX avec « **Sauterelle juvénile sur un pissenlit** ».

Les deuxièmes prix ex aequo sont Isabelle LEPREVOST TREBON avec « **Les gouttelettes** » et Pierre-Yves MACE avec « **La mouche** ».

Nous remercions les 18 participants pour leurs clichés de qualité.



Concours photo 2024-2025

Le thème pour le concours de l'année prochaine est « **L'eau sous toutes ses formes** ». Vous pouvez dès à présent parcourir le territoire de la Communauté de communes pour capturer ce qui vous plait ou provoque en vous de l'émotion sur cette nouvelle thématique.

Les inscriptions se feront du 1er octobre au 5 janvier 2025 inclus.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au

06 48 99 28 44 ou à tourisme@ccdol-baiemsm.bzh.



REOM Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE ?

Depuis le 1er janvier 2024 la REOM est appliquée pour l'ensemble des usagers des communes du territoire. Son montant est calculé en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

COMBIEN ÇA COÛTE?	Foyers	Coefficients 2024	Tarifs 2024
	1 personne	1	121 €
	1 personne et 1/2	1,5	181,50 €
	2 personnes	1,75	211,75 €
	2 personnes et 1/2	2	242 €
	3 personnes	2,25	272,25 €
	3 personnes et 1/2	2,5	302,50 €
	4 personnes et +	2,75	332,75 €
	Résidence secondaire	2	242 €

Toute réclamation devra être faite en ligne sur le site :

www.ccdol-baiemsm.bzh/facturation-2024/

ou par le biais d'un formulaire papier téléchargeable en ligne ou disponible en mairie.

CALENDRIER DE COLLECTE 2024

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 S	14 J	14 J	14 S
15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S	31 L	31 J		31 M

SOUGEAL



Jours de collecte du recyclage



Jours de collecte des ordures ménagères

À TRIER

A DÉPOSER DANS VOSRE COMPARTIMENTS INDIVIDUELS DE COLLECTE



SI C'EST UN EMBALLAGE, IL VA AU RECYCLAGE!

Un doute, une question ?

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 / 13h30 à 17h (16h le vendredi)
valorisons@ccdol-baiemsm.bzh

0 805 691 343 Service & appel gratuits



Et sil'ADMR N'EXISTAIT PAS ?



Elle a 36 ans, son mari est souvent en déplacement pour son travail. Elle a du mal à concilier sa vie professionnelle et ses deux enfants, Roland, 5 ans, et Emeline, 4 ans. Elle aimerait bien un coup de main pour s'occuper des petits, aller les chercher à l'école, par exemple, pour pouvoir souffler un peu.



Il a 54 ans, il est handicapé moteur, il essaye bien d'aider Marthe, sa femme, à la maison mais il craint d'être surtout une charge pour elle. Il a même du mal à s'habiller tout seul. Il aimerait bien que quelqu'un vienne aider son épouse pour le ménage et la cuisine. Et si cette personne pouvait aussi l'aider, lui, à se changer et à s'habiller ...



Elle a 87 ans, sa famille est loin, elle se sent seule et n'a plus la force de faire le ménage chez elle.

Elle aimerait bien que quelqu'un puisse venir chez elle pour faire la poussière, laver les sols, Et puis ça lui ferait de la compagnie ...



Elle a 72 ans, son arthrose la fait souffrir et elle est fatiguée d'avoir à se faire à manger tous les jours, surtout que le sel lui est interdit.

Elle aimerait bien qu'on lui apporte des repas variés à domicile, en tenant compte de son régime en plus, ça lui ferait de la visite.

Heureusement pour :

- Marie-France, Roger, Simone Gisèle et pour vous aussi peut-être : l'ADMR existe bel et bien !

Et les interventions de ses salariées sont reconnues et appréciées pour leur compétence et leur gentillesse !



Vous avez besoin de l'un des services évoqués ci-dessus ?

Contactez nous au 02.99.48.66.51 !



AMICALE DON DE SANG BENEVOLE DE PLEINE-FOUGERES

♦ Don de sang, ♥ don de plasma : nous avons tous un rôle à jouer pour sauver des vies !

DON DE SANG : prochaine collecte mercredi 21 août à la Salle Serge Gas de Pleine-Fougères.

Qui soigne-t-on grâce à votre don de sang ? Les personnes atteintes de maladies du sang, qui subissent des traitements lourds (chimiothérapie), mais aussi les victimes d'hémorragie à la suite d'un accident, d'une chirurgie ou d'un accouchement par exemple.

Pour faire un don, s'inscrire au préalable sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli « Don de sang » ; peser + de 50 kg et avoir entre 18 ans et 70 ans. Donneurs de groupe O : vos globules rouges sont particulièrement recherchés car ils peuvent être transfusés à un très grand nombre de patients !

DON DE PLASMA : L'EFS nous sensibilise particulièrement au don de plasma pour soigner les hémophiles (troubles de la coagulation), les grands brûlés, les enfants atteints de déficit immunitaire, les personnes polytraumatisées...

Notre Amicale a mis en place un covoiturage depuis Pleine-Fougères pour le don de plasma à la Maison du Don de Rennes. Contact : Nicolle (06 80 53 67 53) pour vous joindre à notre équipe de joyeux donateurs du canton de Pleine-Fougères et partager un transport en toute convivialité.

Les patients comptent sur vous !

Marcel Duchemin



Activité physique seniors

Une dizaine de séances d'activités physiques adaptées a été encadrée par Mathilde Goude, enseignante en activité physique adaptée pour Actimut.

Durant ces séances, j'ai proposé un bilan initial (1ere séance) et un bilan final afin de constater les améliorations et les bienfaits de l'activité physique. Tout au long de ces séances la dizaine de participants a réalisé du renforcement musculaire, des étirements, des exercices d'équilibre et de mobilité.

L'objectif est de prendre conscience de ses capacités grâce à une activité physique adaptée à chacun et d'intégrer cette pratique dans la vie de tous les jours.

Mathilde Goude



P.C.S. Plan Communal de Sauvegarde



Rémi CHAPDELAINÉ, Karine LEUTELLIER et Eric HAMEL "réfèrent du dossier PCS", se sont entretenus avec M. MARMORAT "Elvia Group Chargé d'affaires Environnement" lors de la 2ème réunion de travail, en juin 2024.

La version projet du PCS et les stratégies suggérées ont été exposées lors de la réunion de travail d'octobre 2023, faisant suite aux travaux effectués.

Cela a permis de faire le point sur les données manquantes et / ou à valider concernant la vulnérabilité de notre commune, telles que la sectorisation, les établissements vulnérables et la revue des risques.

De plus, les moyens dont dispose la commune pour la gestion de crise ont été listés, notamment les acteurs impliqués, les ressources humaines et matérielles, ainsi que les moyens de communication et les lieux stratégiques.

Des stratégies complémentaires ont également été discutées, notamment la création :

- d'une liste de personnes vulnérables en conformité avec le RGPD,
- la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC),
- des partenariats avec des associations agréées telles que la Croix-Rouge et la Protection Civile.

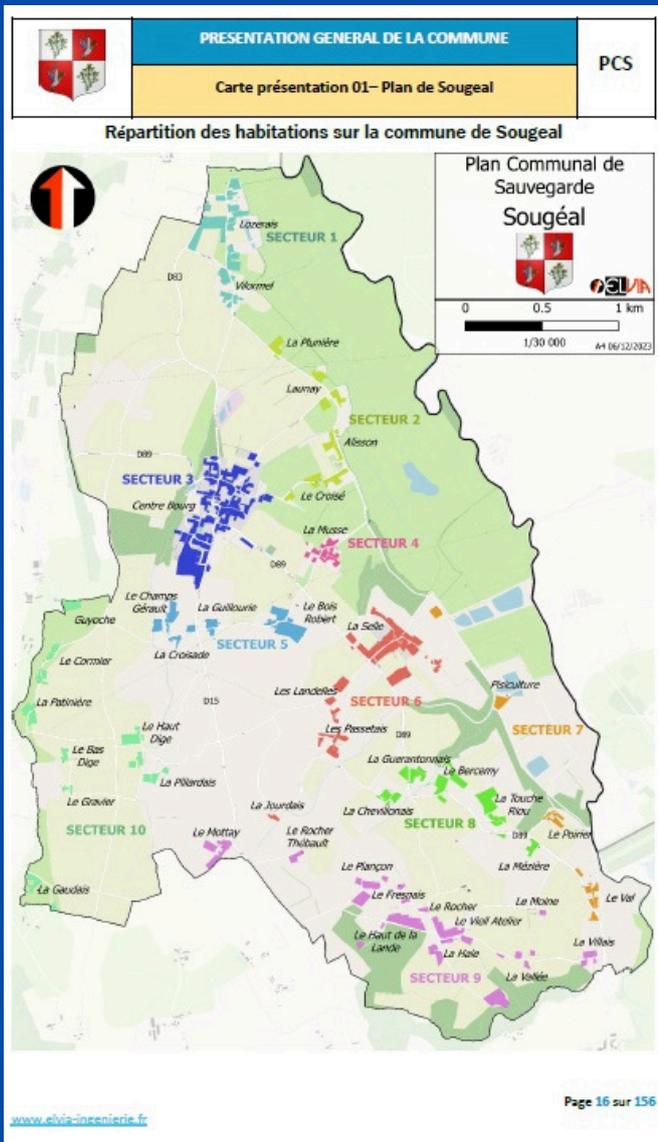
Au cours des deux prochains mois, notre travail consistera à confirmer les données et le circuit de porte à porte envisagé, afin de proposer une première version du PCS et du DICRIM.

Le premier document résumera tous les éléments discutés à mettre à jour, notamment :

- la revue des vulnérabilités sur la commune,
- l'intégration des moyens et des ressources de gestion de crise, la proposition du circuit de porte à porte,
- la liste des données encore manquantes,
- ainsi que la présentation des moyens complémentaires de gestion de crise à mettre en place.

Une nouvelle réunion de travail est prévue fin septembre.

Eric Hamel



PCS
Plan Communal de Sauvegarde
et DICRIM



L
A
V
I
E
C
O
M
M
U
N
A
L
E

Aide à la destruction des nids de frelons et guêpes



Vous l'avez sans doute remarqué : c'est pendant la belle saison que les insectes dits nuisibles ont tendance à proliférer. Les frelons et les guêpes représentent, notamment, un véritable danger pour les enfants, pour les personnes vulnérables et pour ceux qui souffrent d'allergies. Il est donc fondamental de mettre en place très rapidement des moyens pour les éradiquer.

Comment reconnaître un nid de frelon asiatique ? (<https://fgdon35.fr/nos-missions/frelon-asiatique/>)

Au printemps, la fondatrice débute seule la construction de son nid, dans un lieu abrité (auvent, cabanon, abri de jardin, porche de maison, ...). Il ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas, c'est le nid primaire. Quand le nid atteint la taille d'un gros melon, fin juin-début juillet, il y a déjà de nombreuses naissances d'ouvrières. Si l'emplacement ne convient plus à son développement (manque de place ou dérangement), la colonie migre alors très rapidement pour s'installer à la cime d'un arbre ou dans une haie et être hors d'atteinte et de vue.

Nid primaire de frelon asiatique en évolution



Nid secondaire de frelon asiatique

Ce nouveau nid ou nid secondaire, qui est construit lui aussi en cellulose, aura l'ouverture positionnée latéralement. Il peut atteindre 1 m de diamètre et abriter jusqu'à 1 500 frelons à partir d'août. En septembre/octobre, un nid peut libérer plusieurs centaines de reines. Toutes ne seront pas fécondées (40 %). De plus, il y aura énormément de mortalité durant l'hiver et au printemps. Le nid, par la suite, va périr et ne sera pas réutilisé.



Une prise en charge par la municipalité, par délibération en date du 12 avril 2023, la Commune a souhaité mettre en place un dispositif d'aide financière à la destruction des nids de frelons européens et/ou guêpes situés sur les propriétés privés de la commune à hauteur de 60% du cout TTC de l'intervention, dans le cas où une dangerosité due à la proximité et la position de ces nids par rapport au voisinage est évidente et constatée par le référent local.

Comment procéder ?

En cas de découverte d'un nid, bien respecter la procédure pour obtenir une prise charge de la demande. Dans tous les cas, ne pas contacter directement un prestataire au risque que l'intervention reste à votre charge sans remboursement ultérieur.

- **Prendre contact avec le référent local :**

M. Joseph COLIN 06 77 02 61 97



Deux cas de figures :

- Dangerosité avéré et confirmé par le référent local : M. COLIN prendra contact avec l'entreprise retenue par la commune qui viendra détruire le nid. La commune prendra en charge 60% de la facture.
- Dangerosité non confirmée par le référent local : la destruction du nid sera à la charge entière du demandeur.

Programme Voirie 2024

Eric HAMEL

En 2023, les travaux de voirie n'ont pas pu être effectués en raison des conditions météorologiques défavorables. Ainsi, les travaux pour l'année 2024 incluront à la fois les projets de 2023 et 2024.

Le plan prévoit la réalisation d'un bicouche sur une superficie d'environ 5 871 m², répartie comme suit :

- Route de la Croix des 5 Chemins : 4 655 m²
- Route du Bas Digé : 1 216 m²

De plus, un tricouche sera réalisé sur une superficie d'environ 3 302 m², répartie :

- Le Haut de la Lande : 3 098 m²
- La Selle : 204 m²

Ces travaux de voirie seront exécutés par l'entreprise **ENTRAM'**.

Le montant des travaux s'élève à 40 157,64 € TTC pour la pose du bicouche et à 38 778,48 € TTC pour la pose d'un tricouche. Les deux options présentent des avantages distincts en termes de durabilité et de performance. Le bicouche, tout en étant légèrement moins coûteux, offre une robustesse adéquate pour des zones à trafic modéré. En revanche, le tricouche, bien que plus onéreux, peut s'avérer plus adapté pour des surfaces nécessitant une résistance accrue aux intempéries et à l'usure.



Eric Hamel

Assainissement individuel

L'assainissement individuel est une compétence communautaire, pour laquelle le délégataire Véolia est chargé d'effectuer des contrôles périodiques et réguliers des installations individuelles.

Suite à des contrôles ayant mis en évidence des installations non conformes depuis plus de 4 ans sur l'ensemble du territoire communautaire, et pour lesquelles aucune mise en conformité n'avait été enclenchée, fin 2023, des propriétaires occupants ont fait l'objet de mises en demeure et de pénalités d'un montant de 328.10 €. D'autres administrés se sont vus appliquer des pénalités pour refus de contrôle.

A Sougeal, une douzaine de foyers sont concernés par ses mesures coercitives sanctionnant des installations déclarées non conformes présentant des risques pour la santé des personnes et (ou) présentant un risque avéré de pollution de l'environnement. Faute d'y remédier, cette pénalité sera réitérée chaque année et il n'est pas exclu qu'elle soit éventuellement revue à la hausse au fil du temps.

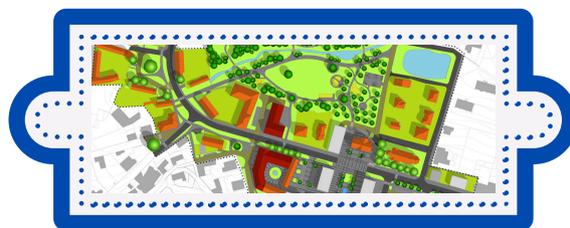
Par ailleurs, ces situations constituent un délit en terme de salubrité publique et les maires, compétents en la matière sur le territoire de leur commune, sont vivement encouragés à dresser procès-verbal à l'encontre de ceux qui refuseraient totalement d'engager une mise en conformité de leur installation.

Nous en sommes conscients, ces mises en conformité peuvent engendrer des travaux coûteux. Si vous êtes concernés par ces pénalités, il vous est bien entendu conseillé de vous rapprocher du service « Environnement » de la Communauté de Communes pour envisager de quelle manière il pourrait être mis fin au processus de perception des pénalités et prendre date pour pouvoir bénéficier des aides actuellement accordées pour ceux qui consentiraient à faire le nécessaire dans des délais acceptables.

Par ailleurs, le principe de consacrer l'argent collecté au travers de ces pénalités à aider, sous conditions de ressources, les plus démunis est acquis.

Aujourd'hui, des enjeux forts de reconquête de la qualité de l'eau en général et de protection de l'environnement sont mis en avant, ils s'accompagnent forcément de précautions, de pratiques et de contraintes particulières pour faire évoluer une situation dégradée. Qui plus est, à Sougeal, à proximité immédiate du marais, classé Réserve Naturelle Régionale, Espace Naturel Sensible où les enjeux environnementaux sont particulièrement forts.

Rémi Chapdelaine



Nouveau lotissement

Les réunions de travail sur le projet du nouveau lotissement situé sur la route de la Fontenelle ont démarré.

Les règles d'urbanisme lié au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) nous imposent d'y implanter une quinzaine de lots d'une surface moyenne de 365m², au titre de la sobriété foncière. La partie en contrebas vers le ruisseau n'est pas constructible.

Dans cette étude, nous nous efforçons d'éviter la mitoyenneté des constructions sur les différents lots. Les prescriptions d'urbanisme rendent cependant cette tâche assez difficile.

Amyra Duret



Site internet "commune de Sougeal"

Le responsable de la communication, Eric HAMEL, envisage d'ajouter une rubrique sur le site web de la commune de Sougeal, comprenant :

- les artisans et commerçants...
- les hébergements de vacances dans la commune,
- informations utiles pour les habitants de Sougeal et les visiteurs intéressés par le tourisme. Si cette idée vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Eric Hamel par mail :

communicationsougeal@outlook.fr

Eric HAMEL

Mairie de Sougeal

Julien Chapdelaine, une vie dédiée à sa commune et au monde agricole

Né en 1924 à Sougeal, commune qu'il n'aura jamais quitté, Julien Chapdelaine a vu sa jeunesse marquée par le travail à la ferme de ses parents, où il était destiné à prendre le relai, puis celle de ses beaux-parents où il s'installera finalement.

Le développement de la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) lui a permis de prendre part à une vie sociale plus ouverte sur le monde, par l'intermédiaire de cours par correspondance, du théâtre ou encore du football. Après avoir subi la guerre, Julien s'est installé en 1951 avec son épouse Rosalie à la Plunière, malgré les difficultés.

Peu de temps après, en 1953, Julien prend part à la vie municipale de Sougeal, où il est élu conseiller sur la liste de Jean Leclair, qui sera élu maire. Ce dernier démissionne prématurément, 19 mois plus tard. C'est ainsi, que le 30 janvier 1955, Julien Chapdelaine est élu maire, à quelques jours de ses 30 ans, sans avoir vraiment émis le souhait d'être candidat. Malgré tout, il s'est rapidement et pleinement investi dans ce mandat municipal et a développé 3 grands chantiers prioritaires, qu'il mènera de front. On relèvera ainsi, l'électrification de toute la campagne et d'une partie du bourg non encore alimentée, l'adduction d'eau potable à la totalité de Sougeal et surtout, le désenclavement des habitations et fermes non desservies par une route.

Ce projet restera sans conteste le plus marquant de l'œuvre de Julien, durant ses responsabilités de maire. En effet, vu l'ampleur des travaux à réaliser pour l'aboutissement d'un tel projet, celui-ci ne s'est pas fait sans encombre. Il a donc fallu trouver des financements, mais surtout convaincre les propriétaires concernés de céder du terrain, afin que toutes les propriétés deviennent accessibles, non plus uniquement à pied. Durant ses mandats successifs à la mairie de Sougeal, une longue liste de projets a vu le jour, mais il est impossible

de ne pas mentionner ici le remembrement.

Là encore, pourtant, au début des années 80 la population sougealaise n'y était pas favorable. Toutefois, à la suite d'une réunion publique à la salle polyvalente, le vote de ce projet sera acté par le conseil municipal.

En parallèle et malgré une activité municipale intense, Julien n'a pas oublié la profession agricole. C'est ainsi qu'il présida le CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) dans la continuité d'une riche collaboration avec l'abbé Bretel, jeune prêtre, ingénieur agronome, installé au presbytère. Son engagement pour le milieu agricole ne s'est pas arrêté là, après une élection comme délégué cantonal FDSEA, il en devient rapidement trésorier, poste qu'il aura exercé pendant presque 25 ans, puis deviendra administrateur de la FNSEA. Par la suite, il sera élu administrateur à la chambre d'agriculture.

Après 40 ans passés à la mairie, en 1995, Julien laisse son fauteuil de maire et jouit, ensuite, d'une retraite bien méritée sur sa commune à deux pas de la mairie. Après un séjour en EHPAD à Pontorson, à l'aube de ses 100 ans, en janvier dernier, Julien s'est éteint. Nul doute que son souvenir demeurera ancré à Sougeal au travers de l'action et des projets qu'il a menés avec passion pour le développement de sa commune.

Julien, Sougeal te dit merci !



Charlotte Brautt



Je suis Maël Bodin, je profite du bulletin afin de vous faire partager ma passion des vaches **de la race Galloway**.

Après avoir présenté ma première vache Paillasse dite Maggy au comice agricole de La Boussac, le directeur de la foire Internationale de Rennes m'a contacté grâce à Philippe Brard, éleveur de Trans la Forêt, pour que je vienne le week-end du 22 mars dernier, chose que j'ai faite.

Nous nous sommes donc rendus à Rennes, elle était la seule de **la race Galloway** parmi de nombreux bovins (nous la reconnaissons de loin).

Mon cheptel s'est agrandi et j'ai 2 vaches, une génisse, un taureau et 2 veaux.

Vous pouvez les voir à l'entrée du bourg route de Pontorson.

Pour information je serai présent au prochain comice à Trans la Forêt.

Bonnes vacances à vous tous

Maël Bodin



Dispositif « Argent de poche »

Le "Dispositif Argent de Poche" est le super plan qui permet aux ados de 16 à 18 ans de jouer les super-héros locaux en participant à des mini-missions pour embellir la commune. Ces aventures se déroulent pendant les vacances scolaires. En échange de leur super travail, les participants touchent une récompense de 15 € par jour, pour une demi-journée d'aventures avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents endroits de la commune : services techniques, écoles, etc. pour accomplir des missions héroïques.

Et pour les guider, un tuteur est là, un super employé de la commune qui veille sur eux pendant toute leur mission.

Pour cet été, des missions sont prévues du 8 juillet au 17 août.

Envie d'être un super héros, je contacte la mairie.

Eric Hamel



L'ADMR de Pleine Fougères tient son Assemblée Générale à Sougeal.

L'assemblée générale s'est tenue vendredi 14 juin après-midi à l'espace Solo-Gallo, mis à disposition gracieusement, par la mairie de Sougeal : trente personnes étaient présentes.

Au cours de cette réunion, animée par la présidente de l'association, Marie-Thérèse Vigorie, ont été évoqués l'activité soutenue de l'association, les formations suivies par les aides à domicile et le personnel administratif, les nouveaux statuts élaborés par la fédération, le portage des repas et l'utilisation des véhicules de service ainsi que les résultats financiers équilibrés.

Dans le cadre des nouveautés, la responsable de secteur et trois aides à domicile ont présenté les avantages qu'elles retirent du nouveau fonctionnement en équipes solidaires : participation à l'élaboration des plannings, plus d'échanges entre collègues, conditions de travail améliorées ainsi qu'une satisfaction accrue des bénéficiaires.

Parmi les projets en cours, la présidente a rappelé l'organisation d'un après-midi « Jeux de société » pour les personnes aidées et un repas convivial à partager entre salariés et bénévoles prochainement.

M. Chapdelaine, maire de Sougeal, a conclu la réunion par des mots d'encouragement à l'association.

Benoit Vigorie



Etat civil

Naissances

Le 26 Janvier 2024 à Avranches :

Léia LEJEANVRE
Fille de Julie HAMON et Jérôme LEJEANVRE
2, Simon

Le 23 Février 2024 à Rennes :

Jade BOURASSEAU MORTIER
Fille de Chloé MORTIER et Nicolas BOURASSEAU
2, La Chalandrel

Le 15 avril 2024 à Saint-Grégoire :

Victoire GALLON
Fille de Ophélie LEFRANCOIS et Valentin GALLON
2, Le Gravier

Le 28 avril 2024 à Rennes :

Basile CUVINOT COINTREL
Fils de Danaé CUVINOT et Bruno COINTREL
La Jouardais

Toute publication naissance est soumise à autorisation



Décès - inhumations

Mme Anna SORRE, 91 ans, épouse GAUTRAIN, décédée le 08 janvier 2024 à PONTORSON

M. Julien CHAPDELAINÉ, 99 ans, décédé le 23 janvier 2024 à PONTORSON

M. Jean VOISIN, 91 ans, décédé le 25 janvier 2024 à SOUGEAL

M. Jean-Michel CHARTOIS, 72 ans, décédé le 15 mars 2024 au MANS

Mme Norma FREEME, 84 ans, épouse CHRISTOPHER, décédée le 1er juin 2024 à VAL COUESNON



Urbanisme

Permis de construire

Permis de construire		
N°	Lieu	Nature des travaux
24B0001	20 Lozerais	Construction d'un préau en bois
24B0002	Rue de la Grotte – La Selle	Construction maison individuelle
24B0003	Rue de la Chenevière	Construction d'une maison individuelle
24B0004	2 Simon	Changement de destination d'un bungalow en bureau



Déclarations préalables avant travaux

Déclarations préalables		
N°	Lieu	Nature des travaux
24B0001	3 Impasse Saint Jean	Modification toiture et pose 3 vélux
24B0002	3 rue de Vaucension	Piscine
24B0003	23 Vilormel	Pose d'une clôture et de 2 vélux
24B0004	17 rue des Reposoirs	Changement d'une porte de garage en baie vitrée
24B0005	5 rue des Reposoirs	Changement de la porte d'atelier en porte de garage
24B0006	8 rue de Vaucension	Réfection muret pierre
24B0007	16 Le Val	Réfection toiture
24B0008	1 La Guérontonnais	Création d'une lucarne et réfection toiture
24B0009	14 rue de la Chenevière	Pose d'une clôture et portail
24B0010	1 Le Placis	Changement d'une fenêtre en PVC Blanc
24B0011	7 Impasse St Jean	Pose d'une clôture

Mariage



Viviane et Daniel Lecharpentier ont célébré leurs noces d'or, marquant ainsi 50 années de mariage **le 20 avril 2024**. En cette occasion, réjouissons-nous des moments remarquables partagés par ce couple. Leur jubilé constitue un événement d'importance qui mérite d'être souligné dans le bulletin municipal.





Ecole privée de Sougeal



Comme chaque année, l'école de Sougéal concrétise plusieurs projets. La fin d'année approche et les élèves s'affairent pour tout finaliser. Quelques dates importantes sont à retenir :

Lundi 6 mai : poursuite du cycle sur la mobilité. C'est l'occasion pour les grands de découvrir les chemins de randonnée de Sougeal en utilisant un « moyen de transport » séculaire : la marche.

Jeudi 13 juin : les CM1 et CM2 participent à l'habituel défi lecture et affrontent les écoles privées de Pontorson et Pleine-Fougères ainsi que le collège Saint-Joseph.

1 et 2 juillet : les CE2 et CM profiteront d'un stage de voile à Feins. En ce début d'année, ils ont pu suivre la route du Rhum pour s'imprégner du vocabulaire spécifique, explorer le monde et découvrir des skippers. Les grands pourront concrétiser tout ce qu'ils ont appris.

Les enfants de 3 à 7 ans iront découvrir le monde maritime du côté du Vivier sur mer. Ils embarqueront à bord du bateau amphibie des mytiliculteurs pour une pêche à pied dans la vasière. En fin de journée, les plus jeunes iront rejoindre les grands à Feins pour partager le goûter mais surtout une baignade dans l'étang de Feins.

En espérant que le soleil brille...

Animation Apprendre à Porter Secours

Petits et grands ont travaillé en classe autour de la thématique « apprendre à porter secours ». Cette séquence se poursuivra pendant la dernière période de cette année. Elle vise à sensibiliser les élèves aux accidents de la vie courante et aux gestes élémentaires de secours. Les enfants développent une connaissance du corps et se responsabilisent. Trois axes sont développés :

- adopter une attitude de prévention ;
- se protéger et protéger autrui ;
- alerter et intervenir.

A cette occasion, toute l'école s'est retrouvée lors d'ateliers imaginés par l'équipe éducative. Les apprentis secouristes ont pu s'initier à travers 5 activités. Ils sont entrés dans la peau d'un pompier, ont appris à classer les accidents domestiques et à repérer les situations à risque nécessitant des gestes élémentaires de secours. Ces temps partagés tous ensemble sont toujours très appréciés des élèves.



Ateliers culinaires



Chaque semaine, les petits, tour à tour, participent à l'atelier cuisine et concoctent des goûters quotidiens pour leurs camarades de maternelles/CP. Afin de découvrir des aliments méconnus et d'élargir leur vocabulaire, les CE/CM ont voulu, eux aussi, découvrir la cuisine.

Avant les vacances d'hiver, nous avons préparé des purées de butternut, de patates douces et de pommes de terre. Les élèves les ont beaucoup appréciées chaudes mais beaucoup moins une fois tièdes ! Nous avons clôturé la période 4 par une mousse au chocolat, une recette simple à reproduire à la maison ! Nous avons appris à cuire du chocolat au bain marie, séparer les blancs des jaunes, monter les blancs en neige. Tout cela en compagnie de notre cheffe Méline et de Véronique.



Ecole privée
de Sougeal



Cinéjeunes



Toute l'école poursuit son aventure avec le dispositif cinéjeunes. Les élèves suivent différentes oeuvres cinématographiques et les analysent avec un animateur qui se déplace régulièrement dans nos classes. La nouveauté de cette année : les grands font partie du jury du festival de film des écoles. Ils visionnent 5 courts-métrages créés par des écoles françaises et doivent donner leur avis sur chacun d'entre eux afin de décerner 5 prix : meilleur film, meilleur scénario, meilleurs décors, meilleur making-of, meilleure scène humoristique.

L'art dans l'Histoire



Les CE/CM expérimentent l'art ancestral. Après l'étude de deux périodes historiques que sont la Préhistoire et l'Antiquité, ils ont tenté de reproduire une paroi de grotte sur une fresque collective. Plus tard, ils se sont essayés à la mosaïque. Ils ont fabriqué de petits miroirs et ont expérimenté l'assemblage de mosaïques. Toujours sous le soleil timide mais agréable de Sougeal qui nous permet autant que possible de faire classe dehors. Les miroirs ne sont pas restés longtemps exposés, les élèves voulaient très vite les ramener chez eux.



Cycle sur la mobilité



Dans le cadre des cycles d'animations proposés par la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel en partenariat avec l'association Des idées plein la Terre, les élèves travaillent sur la mobilité.

C'est l'occasion pour les grands de se rendre compte de l'impact qu'a notre utilisation des transports sur la nature. Ils essaient de trouver des alternatives pour économiser leurs déplacements : covoiturage, trajet à pied à plusieurs, vélo, trottinette... Ils ont également pu situer différents lieux repères de la commune ainsi que leur maison sur un rayon leur indiquant les mètres ou kilomètres les séparant de l'école. Certains ont pris conscience qu'ils vivaient très près et réfléchissent à l'idée de se déplacer autrement.



Myriam Jubault

Association Culturelle et Artistique Sougealaise ACAS

Depuis sa création en 2023, ACAS poursuit ses activités de groupe. Tournés vers l'avenir, nous envisageons de développer des activités culturelles en dehors des groupes et ouvertes à l'ensemble de la communauté.

Nos groupes actuels comprennent :

Lundi à 14h00 - **Art.**

Ce groupe adulte est ouvert à toutes les techniques, selon le souhait de chacun.

Lundi à 18h00 - **Anglais.**

Ouvert aux adultes souhaitant approfondir leurs connaissances en anglais.

Mercredi à 14h00 **Fil-et-Laine.**

Ce groupe est ouvert aux adultes et aux enfants. Il y a actuellement 2 filles qui apprennent à coudre.

Jeudi 17h30 **Anglais pour les enfants.**

Samedi à 10h30 et 14h00. **Art pour les enfants**

Ce semestre, nous avons inclus des activités créatives que les enfants apprécient.

Accordéon Diatonique - Des cours sont possibles, veuillez contacter directement : Patrick Gommelet au **06 33 28 05 89.**

Nous accueillons les nouveaux membres et sommes ouverts à toute suggestion. Contact : Sheila Lespinasse à fleuropa@gmail.com

L'adhésion pour l'année scolaire est de 20 euros.



Tchik Y Tchik

L'association Tchik Y Tchik est une association qui a pour volonté de développer des événements culturels de qualité.

A ce titre deux événements majeurs ont eu lieu

L'enregistrement d'un cd de chansons 9 titres au studio de la Chouette à Québriac et l'organisation d'un mini festival au Bois Robert le 2 juin dernier. Là nous avons pu proposer à Sougeal, en exclusivité 35, le groupe Papa Damdam dont les musiciens ont joué avec les plus grands (Petrucciani, Mathieu Chedid, Santana, Calvin Russel...)



Tchik Y Tchik c'est aussi un groupe de musique festive composé d'Eric Lesaint et Myriam Février qui se produisent dans tout l'Ouest de la France.

Outre les bars et lieux de culture, plusieurs Mairies de Mayenne, la Communauté de Communes de Vitré, le Rotary Club nous ont fait confiance cette année et nous les remercions.

Dans le cadre de ces événements de qualité plusieurs manifestations ont déjà eu lieu au Bois Robert, à savoir la première diffusion mondiale sur écran géant du Film Bam, les Bâisseurs de l'ancien Monde que vous avez pu voir postérieurement sur RMC Découverte, la venue du chanteur Alee à deux reprises, un enregistrement studio d'une des chansons du groupe a été effectué avec Francis Lalanne qui s'est enthousiasmé d'un de nos textes qui parle de la vieillesse.

Si vous vous retrouvez dans cette volonté de culture de qualité, n'hésitez pas à nous contacter au 06.01.26.82.71

Eric Lesaint



Photos ACAS



Amicale des retraités



Photos Yvette Brault

À ce jour, nous avons 80 adhérents. Le repas de Noël préparé par la cuisine du Marais, a eu lieu le 9 décembre 2023.

61 adhérents ont participé au repas, 9 repas ont été emportés et 10 colis ont été distribués.

En janvier 2024, la réunion mensuelle s'est déroulée autour de la galette des rois. Le 10 février, un repas ouvert à tous a été servi, préparé par la cuisine du Marais, avec 197 menus servis.

En mars, la réunion mensuelle a été consacrée à un après-midi crêpes "party". En avril, une sortie à Saint-Quay-Portrieux a eu lieu pour la journée "des Langoustines", organisée par le secteur.

65 personnes ont participé à cette sortie, dont 9 de Sougeal.

Yvette Brault

Association MiFaSol O Gallo

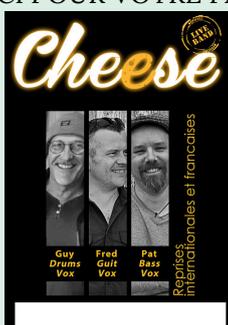
Situé entre Bretagne et Normandie avec un point de vue magnifique sur la baie du Mt St Michel, l'objectif de l'association MiFaSol O Gallo est de vous proposer un festival musical, sans prétention mais de qualité. Et à l'instar de l'année passée qui nous a permis de découvrir et révéler de vrais et très jeunes talents locaux tels que Maélys, pluri instrumentiste, qui accompagne le groupe Couleur Diato en apportant sa touche spécifique du pays gallo. De même, Selma qui nous a fait découvrir sa voix aux tessitures variées. Nous souhaitons poursuivre cette manifestation la plus festive possible. Cette année nous vous avons proposés ce RENDEZ VOUS FESTI'ZIK **le samedi 29 JUIN**, toujours au terrain des sports à partir de 19H00.

Les différents artistes qui s'y sont succédé, ont apporté leurs tonalités hétéroclites telles que du folk, de la pop, du reggae et bien sûr du rock. Des compositions mais aussi des reprises qui permettent de chanter en cœur ou provoquent spontanément un besoin soudain de danser. L'ensemble des bénévoles, clé de la réussite, n'a pas ménagé sa peine et n'a pas manqué de vous restaurer et de vous désaltérer. Concernant le LOTO, il sera renouvelé **le samedi 9 Novembre** en soirée ou le dimanche 10 Novembre en après-midi à la salle des fêtes de Pontorson. Nous afficherons la date précise au moins 2 mois avant l'organisation de cette animation qui a aussi le mérite de représenter notre commune sur un secteur voisin.

Nous avons hâte de vous retrouver et que vous puissiez PRENDRE DU BON TEMPS, vous FAIRE PLAISIR et vous EVADER le temps d'une soirée !!

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Jean Claude Garnier



Association du Théâtre de la Baie



UNE BELLE SAISON POUR LE THÉÂTRE DE LA BAIE

L'association du Théâtre de la Baie comptait dans ses ateliers cette année 72 enfants et adolescents ainsi que 8 adultes. Tous ces apprentis comédiens étaient répartis dans des groupes à Dol et Pleine-Fougères.

Pour la deuxième fois, ils ont tous pu donner une représentation à la salle de l'Odysée à Dol, le 01 Juin dernier. Ils ont ainsi pu montrer leur travail effectué cette année.

Comme pour les années précédentes, c'est Souhila Taibi qui encadre les six groupes d'enfants et de collégiens. Depuis de nombreuses années, Elisabeth Bourdin encadre les adultes.

Deux stages gratuits pour enfants ont été proposés pendant les vacances de Février à La Boussac, ainsi qu'à Roz sur Couesnon dans le cadre de l'animation Roz en Fête. Les deux ateliers ont été de vraies réussites et ont permis de susciter des vocations !



La soirée de clôture à l'Odysée a permis aux troupes de présenter leur travail. Pour le groupe de Dol une représentation sur un thème futuriste et engagé pour la troupe de Pleine Fougères un thème médical. Quant à la troupe Adultes, nos comédiennes et comédiens revisitent les clichés bretons !

L'association, les comédiens et comédiennes tiennent à remercier leurs généreux sponsors (les Entreprises Fantou, Apitu, Arzaveol, François Delanney Agencement, Pompes Funèbres Costard, Noël Couverture, Costard et Abera), les mairies partenaires ainsi que la Communauté de Communes et le Conseil Départemental pour leur soutien, ainsi que les bénévoles. Tous ont grandement œuvré pour la réussite de cette belle saison !

Marc Boulmer



LA FETE DE L'OIE



Après un printemps pourri, l'été arrive, nous pouvons espérer qu'il soit agréable pour la réussite des fêtes à venir.

Quant à nous, Comité de la fête de l'oie, tout se prépare normalement avec le programme habituel, et à partir du **10 juillet** les réservations seront ouvertes (repas et vide-grenier) :

Mme Brault Yvette à Sougeal (06.31.75.94.95)

Mme Lemée Jocelyne à Vieux Viel (02.99.48.71.74)

Prenez date : 28 juillet 2024 au stade municipal



Photos 2023 Eric Hamel



CLASSES 4 A SOUGEAL

Comme annoncé précédemment les classes 4 auront lieu le samedi 28 septembre 2024.

Les membres du comité chargé de l'organisation de cette journée viennent d'être désignés :

- **Présidente** : Marie-Laurence Périaux,
- **Vice-Présidente** : Elise Gautier,
- **Secrétaire** : Claude Renault
- **Trésorier** : Alain Brault,
- **Membres** : Alexandre Goré et Maël Bodin .

Les modalités d'organisation de cette journée sont en cours.

Le repas sera servi le midi à l'espace Solo Gallo à Sougeal. Le programme complet de la journée, photo, menu, animation,...., sera adressé à toutes les personnes concernées, habitants ou originaires de Sougeal.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître auprès des responsables, qui vous donneront tous renseignements utiles.

Réservez donc cette date et n'hésitez pas à signaler tout oubli lors de la distribution des invitations.

Contacts :

- Cl. Renault : 02.99.48.50.48,
- M-L Périaux : 02.99.48.64.50,
- E. Gautier : 02.99.48.64.69,
- A. Brault : 09.64.30.37.47,
- A. Goré : 02.99.48.62.87.



UNC



Commémoration du 8 mai – Victoire 1945

Le 8 mai 2024, après la célébration de la messe cantonale qui s'est tenue en l'église de Pleine-Fougères, les Sougealais se sont rassemblés devant la Mairie de Sougeal, pour le défilé vers le monument aux Morts, au son des cloches de l'église, pour le 80ème anniversaire de la libération.

La cérémonie s'est déroulée avec le dépôt de gerbes, suivi de la lecture du message du Président national de l'UNC par Alfred Périaux, UNC Sougeal et de l'allocution de M. Le maire. Après la traditionnelle minute de silence, l'assistance a entonné la marseillaise.

Un vin d'honneur offert par la municipalité à l'Espace Solo Gallo a clôturé cette manifestation.

La vente des bleuets proposée par Andréa a reçu un bon accueil. Merci à tous pour votre présence et votre générosité.

DATES À RETENIR :

- **Le 14 juillet 2024**, cérémonie au monument aux Morts, suivi d'un défilé.
- **Le 11 novembre 2024**, cérémonie au monument aux Morts suivie du Repas traditionnel des adhérents à l'espace Solo Gallo et ouvert à tous cette année, (Vente de tickets dès septembre)

Bonnes vacances à vous toutes et tous.

Légende photo : Les représentants de la municipalité et de l'UNC Sougeal avec les porte-drapeaux devant le Monument au Morts



Photos UNC

US Sougeal

Une année sportive qui se termine !

Bonne nouvelle, les activités continuent l'année prochaine, on ne change pas une équipe qui gagne ! Alors Méliissa et l'US Sougeal vous accueilleront à la rentrée dès le 16 septembre à 19h pour le renforcement musculaire et 20h la Zumba. Comme d'habitude, cours d'essai possible.

Contact :

- **Aurore** : 06.83.05.74.75
- **Emmanuelle** : 06.15.89.17.55
- **Mylène** : 06.48.38.96.88

Bonnes vacances



Le bureau US



Aux sources du patrimoine oral des chants de Sougeal

Un collectage a été recueilli, au début des années 1980, dans une petite zone du nord Ille-et-Vilaine, aux frontières de la Bretagne et de la Normandie, entre Dol-de-Bretagne et Antrain, grâce à la dynamique lancée par l'Association La Bouèze (Rennes).

Parmi les passionnés de traditions orales qui se joignent au mouvement dès le début, c'est Jean-Pierre Mathias qui met à jour la richesse des chants et danses encore pratiqués dans cette commune et qui y réalise les premiers enregistrements.

Pierrick Cordonnier, autre collecteur de la première heure dans d'autres secteurs du nord Ille-et-Vilaine, fait venir à Sougeal, en 1990, Robert Bouthillier, alors coordinateur de Dastum, qui réalisera des enregistrements de qualité, notamment des chanteuses Jeanne Goré et Marie Lejanvre.

De 1989 à 1993, La Bouèze organise dans la région plusieurs éliminatoires pour le concours de la Bogue d'Or, ce qui permettra à quelques personnes de Sougeal d'aller représenter le pays à Redon, lors de la rencontre finale.

Enfin à partir de 2001, Vincent Morel (Dastum) retourne dans la région de Sougeal pour approfondir et d'élargir la recherche. C'est alors que sont réalisés la plupart des enregistrements qui proviennent des autres communes aux frontières de la Bretagne et de la Normandie, entre Dol-de-Bretagne et Antrain : Trans-la-Forêt, Pleine-Fougères, Vieux-Viel, Broualan, La Boussac et Epiniac.

Avec la participation d'Eric Sirouët, collecteur actif principalement dans le pays de Fougères, d'Yvon Davy, de l'association normande La Loure et de Delphine Labbé dont la famille est originaire de Sougeal.

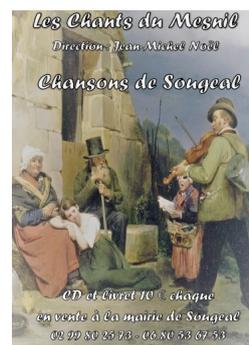
Ces noëls populaires constituent une spécificité très forte du nord Ille-et-Vilaine par rapport au répertoire du reste de la Haute Bretagne. Cette tradition consistait à se rassembler par villages, le soir, sur des hauteurs, buttes naturelles le plus souvent dont « Le Buisson de Sougeal ». Ces chants

se chantaient "à pleine tête", selon l'expression locale, et devaient être entendus le plus loin possible. Beaucoup affirment qu'on pouvait s'entendre d'un village à l'autre, ou d'une rive à l'autre du Couesnon, parfois à plusieurs kilomètres. Plusieurs témoignages font durer cette

pratique jusque vers 1950 dans certains villages. On retrouve cette façon de chanter "à pleine tête" dans un autre contexte qui semble plus spécifique à Sougeal : il s'agit des chants de "cueilliserie" de chanvre. Cette récolte du chanvre se faisait principalement par les femmes qui chantaient alors en travaillant. Ces chants avaient une fonction bien spécifique : outre le délassément et le plaisir de chanter, ils devaient permettre de faire savoir aux villages voisins que l'on était en train de cueillir le chanvre, et qu'on aurait donc besoin de main d'œuvre pour l'égruger. Cette tradition semble être pour beaucoup dans le maintien à Sougeal d'un fonds de mélodies exceptionnellement riche, et qui se distingue très nettement du reste du répertoire du nord Ille-et-Vilaine.

Autre spécificité de ce répertoire : les notes d'avant-deux, danse à quatre, est ici la danse reine. On appelle "notes" les petits couplets chantés, indépendants les uns des autres, qui servent à soutenir cette danse. Les sonneurs semblent avoir été beaucoup plus rares que les occasions de danser, et l'art de "noter" les avant-deux était ici, beaucoup plus qu'un simple palliatif, une véritable pratique de chant à danser.

Jean-Michel Noël, notre chef de chœur (fondateur de la Maîtrise de Bretagne), soucieux de faire perdurer les talents de nos aïeux, a eu la volonté de reprendre une partie de ce répertoire traditionnel vocal en l'enrichissant par un travail d'écriture afin de le faire perdurer pour les générations futures.





Un peu d'Histoire...



6 juin 1944. C'est le débarquement allié en Normandie. Quarante-vingts ans après, on en parle toujours et pour cause : c'est une date importante pour la France qui allait retrouver sa liberté !

Pour bien comprendre le retentissement de cet événement à l'échelle locale, il faut remonter à la source.

En juin 1940, sous le régime nazi du III^{ème} Reich, les troupes allemandes envahissent l'Europe et notamment notre pays. L'arrivée chez nous de ces soldats se fait relativement discrète ; l'armée française, en déroute, ne leur manifeste que peu d'opposition. Je me souviens avoir vu une dizaine des nôtres, se replier en traversant le marais, sans trop savoir où aller.

Ces envahisseurs en profitent pour se gratifier sur notre sol d'un million et demi de prisonniers, contraints de partir en Allemagne pour cinq ans. Il faut savoir que quelques jours auparavant, des milliers de réfugiés venus du nord de la France, avaient trouvé asile dans nos campagnes.

Au début, tout se déroule plutôt bien : les soldats sifflent les jeunes filles, sont polis avec les dames et, le cas échéant, distribuent des bonbons aux enfants. Mais peu à peu, la situation se dégrade. La défense passive impose aux habitants de camoufler toutes les lumières le soir et la nuit et les restrictions se font sentir. La population souffre de la pénurie alimentaire ; il faut se procurer des tickets pour acheter à manger et des bons, également délivrés en mairie, aident à pourvoir à tout autre besoin, par exemple, de chaussures, de vêtements ou même d'un pneu de bicyclette.

Après le pacte de collaboration entre le gouvernement de Vichy et Hitler, la vie quotidienne devient de plus en plus difficile. Les réquisitions se multiplient : chevaux, vaches, légumes, blé... et même le foin et la paille sont dus à l'occupant. En outre, la milice française, dévouée à l'ennemi, traque les premiers résistants avec zèle et met son action au service de l'idéologie antisémite du Führer. Quant à ces jeunes français, voués au S.T.O ou bien enjoins à participer à la construction du Mur de l'Atlantique et qui s'y refusent, ils doivent se cacher ou s'évader pour échapper à leur sort.

1943 marque le début de la grande bataille. La Résistance intérieure s'organise, gagne en ardeur et en efficacité. L'aviation alliée se déploie dans tout l'Ouest et attaque des cibles un peu partout. Les côtes normandes sont particulièrement visées mais aussi les principales gares comme à Rennes, Fougères, Avranches ou même Pontorson ou l'on a déploré sept victimes. Il arrive parfois qu'un combat aérien se déroule non loin ; il faut alors se mettre à l'abri pour éviter les balles perdues, ricochant sur les murs ou les arbres. A Bruz, l'église a été bombardée par erreur, suscitant la panique des paroissiens au sortir de la messe de communion solennelle.

Le débarquement est au centre de toutes les conversations mais la population, impatiente, devra attendre le 6 juin 1944 pour saluer l'arrivée des Américains.

La France est, en cette période, en proie à la faim mais aussi et surtout à la peur et les bretons ne font pas exception. Les soldats allemands, nerveux, tels ceux qui ont été vus traversant le Couesnon, ont le doigt sur la gâchette, prêts à tirer à la moindre occasion. Les alliés, qui s'acharnent à faire monter d'un cran la pression, s'en prennent aux voies

ferrées, aux blockhaus, aux chars et bien sûr aux ponts. Ils manquent d'ailleurs à plusieurs reprises celui de Pontorson. Rien de ce qui paraît suspect n'est épargné au point qu'un feu d'artifice permanent se donne à voir et à entendre dans toute la Normandie si proche.

Le D-Day, c'est pour tous, le grand jour. Des centaines d'avions sillonnent le ciel et l'on perçoit le tumulte des explosions au loin. Mais c'est seulement au bout de plusieurs heures que les habitants réalisent l'énormité de ce qui est en train de se passer, en train de se jouer. En effet, les radios, comme les fusils, ont été confisqués. Au prix de lourdes pertes humaines, les alliés s'implantent sur le littoral normand tandis que la résistance française met à mal l'intervention des renforts allemands, impuissants à la tâche. La guerre fait rage sans merci.

Il en ira ainsi pendant deux mois. Des villes comme Caen changent de main plusieurs fois. Puis, début août, l'assaut violent des troupes alliées brise la défense adverse. Le général Patton s'est illustré en conduisant, à partir d'Avranches, la III^{ème} armée américaine. Au lieu-dit « Brée », la colonne de blindés connaît un sérieux accrochage avec l'ennemi. A Pontorson, celle-ci descend la ville sous les tirs incessants des mitrailleuses, sans le rencontrer. En revanche, à Ville Chérel en Pleine-Fougères, un important point de résistance allemande se trouve là, bien abrité, qui mettra provisoirement en difficultés la colonne américaine laquelle se voit obligée de contourner l'agresseur pour l'anéantir.

Les premiers qui pénètrent en terre sougealaise sont deux pilotes d'avion de reconnaissance en panne de carburant. Ces hommes, prenant quelques risques, avaient réussi à se poser dans le marais malgré les pieux, appelés « Asperges à Rommel » qui y avaient été plantés. Je n'étais pas le dernier à accourir pour les voir et les féliciter pour cet exploit. Pendant ce temps, on assiste à la débandade allemande : les soldats en fuite, chement comme ils peuvent à travers la campagne, traversent le Couesnon. Certains, furieux, exigent ou volent des vélos, des chevaux, voire se font transporter en direction de Rennes ou de Combourg. Parfois de nouveaux combats se produisent au-dessus de nos têtes.

Vers le 3 août 1944, une colonne américaine arrive à Sougeal et va installer plusieurs batteries anti-aériennes dans le Bois Hardy (un peu au-dessus de La Passetais). Il s'agit de faire barrage aux bombardiers allemands, lesquels, à leur tour, s'efforcent de détruire ponts et routes. Plusieurs chevaux sont tués dans le marais. Ces tentatives prendront fin deux jours plus tard pour suivre le front, déplacé. Pourtant à Boucey, un camp d'aviation voit, jour et nuit, arriver et repartir les avions américains qui y sont basés.

Comme tant d'autres, les Sougealais ont eu peur mais nous nous savions bientôt libres, même si, hélas, la guerre n'était pas finie. Rendons hommage à toutes ses victimes. Redisons notre gratitude à ces jeunes gens venus se battre pour nous libérer de l'opresseur. Nombre d'entre eux ont laissé la vie lors du Débarquement. Nous en célébrons aujourd'hui le souvenir, à juste titre.

